Accusé de réception en préfecture 078-257801340-20240704-240620-2-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

DEPARTEMENT **DES YVELINES** 

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU** 20 juin 2024

PUBLIELE: 04 JUIL 2024

Délibération n°240620-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatorze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

## **SEANCE DU 20 JUIN 2024**

### **PRESENTS**

MARLY-LE-ROI

**MAREIL-MARLY** 

**AIGREMONT** Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE **CHAMBOURCY** Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE

> Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT Laure HERBERT, DELEGUEE SUPPLEANTE

**LE PECO MAREIL-MARLY** Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Arnaud PERICARD, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

### **ABSENTS EXCUSES**

**AIGREMONT** Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE

Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE **CHAMBOURCY** Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE

Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET

## Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilvs

| Nombre de communes                    |   | 7   |
|---------------------------------------|---|---|
| QUORUM                                | : | 8   |
| <u>Délégués présents</u>              | : | 9   |
| <u>Pouvoirs</u>                       | : | ,   |
| <u>Délégués comptant pour le vote</u> | • | 7 pour le compte administratif (1 abstention)<br>8 pour les autres délibérations (1 abstention) |

# Accusé de réception en préfecture 078-257801340-20240704-240620-2-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024 Date de réception en préfecture : 078-257801340-20240704-2

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 19 octobre 2022.

### LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention),

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

## Décision n°2024-06

OBJET: Marché PIS24F - Prestations de sécurité au Dôme durant l'été 2024

Il a été décidé de confier la prestation de sécurité du Dôme en période estivale 2024 à la société T2S sécurité privée, sise 1 square Augustin Pajou 92260 Fontenay-aux-Roses.

Missions facturées au réel constaté, en application des prix unitaires du devis, dans la limite d'un montant minimum de 0 euro HT et d'un montant maximum de 30 000 euros HT, soit 36 000 euros TTC.

Durée courant du 1er juin 2024 au 30 septembre 2024.

### Décision n°2024-07

OBJET : Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles

Il a été décidé de délivrer gratuitement :

- cinq contremarques d'entrée piscine à l'école maternelle Jean-Moulin,
- cinq contremarques d'entrée piscine à l'école élémentaire Frédéric Passy,
- cinq contremarques d'entrée piscine à l'école élémentaire Normandie Niémen,
- cinq contremarques d'entrée piscine à l'école élémentaire Champ des Oiseaux,

dans le cadre de l'organisation de leurs tombolas prévues au mois de juin 2024.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

## Décision n°2024-08

OBJET: Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux - Avenant 4

Il a été décidé de signer l'avenant 4 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux ayant pris effet au 1er janvier 2022, modifiant l'article 5-4 « Modalités de calcul du remboursement des frais de fonctionnement » de la convention en actualisant certains plafonds de consommation annuels.

0 4 JUIL, 2024 Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Transmis en préfecture et affiché le 14 JUIL. 2024

**Emma SADOUN** 

Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Président du Syndicat Intercommunal

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.